

## REPTILES :

## REPTILES

### *Podarcis muralis* « Lézard des murailles »

#### ▶ Statut(s) de protection

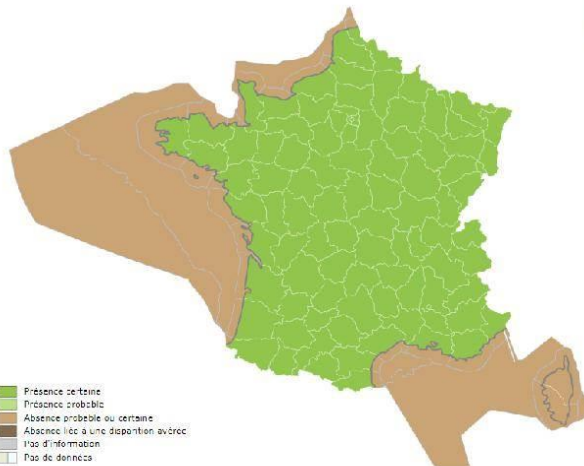
- Convention de Berne : annexe II
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : article 2

#### ▶ Statut(s) de conservation

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2014) - LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2014) - LC
- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015) - LC
- Liste rouge Région Haute-Normandie (2014) - LC



© Sébastien NEDELLEC - SOCOTEC



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

#### ▶ Description de l'espèce et habitat

Le Lézard des murailles est un reptile de forme élancée avec une forte variabilité de la couleur de l'écaillure. Son polymorphisme complique son identification, il est d'ailleurs confondu avec des espèces similaires.

Il est inféodé aux milieux lithiques. On peut l'observer à la verticale sur les murs ainsi que dans les milieux secs et ensoleillés.

#### ▶ Cycle de vie

Le Lézard des murailles est une espèce qui s'adapte à son climat. Dans les régions froides, il aura tendance à se « reposer » et à ne sortir que pendant les journées ensoleillées, tandis que dans le sud de la France, il n'est pas rare de le voir en activité tout au long de l'année. L'accouplement a lieu au printemps suite à une parade entre les mâles. La ponte a lieu entre avril et juin.

#### ▶ Menaces

Malgré l'adaptabilité de l'espèce aux différents milieux urbains, le Lézard des murailles souffre de l'impact direct (mortalité par toxicité) et indirect des pesticides (régression du nombre de proies).

#### ▶ Mesures de gestion

L'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires permet de réduire l'impact toxicologique de l'homme sur le Lézard des murailles. Il est aussi possible de lui créer des habitats qu'il appréciera tout particulièrement tel que les tas de cailloux. On notifiera plus particulièrement les gabions, qui en plus d'être un habitat idéal pour les populations de *P. muralis* sont relativement peu coûteux, pratiques et esthétiques.

## *Hierophis viridiflavus* « Couleuvre verte et jaune »

### ► Statut(s) de protection

- Convention de Berne : annexe II et III
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : article 3

### ► Statut(s) de conservation

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2009) - LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2008) - LC
- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015) - LC



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

### ► Description de l'espèce et habitat

La Couleuvre verte et jaune est une espèce de serpent commune en France. Elle est facilement reconnaissable de par sa coloration bicolore noire et jaune. Adulte, elle mesure entre 100 et 160 cm, elle a de gros yeux avec des pupilles rondes comme toutes les couleuvres. L'espèce est inoffensive pour l'homme.

*H. viridiflavus* est inféodée aux milieux secs et bien ensoleillés sur lesquels elle chasse. Elle se nourrit principalement de lézards, de micromammifères et d'amphibiens.

### ► Cycle de vie

Les Couleuvres verte et jaune sortent d'hibernation et s'accouplent peu après leur réveil en avril-mai. En juin-juillet, elle pond de quatre à quinze œufs qui éclosent six à huit semaines plus tard.

### ► Menaces

Bien que l'espèce soit bien conservée en France et qu'elle couvre de vastes territoires, elle est souvent victime de la circulation automobile. La destruction de son habitat entraîne une disparition locale de l'espèce.

### ► Mesures de gestion

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde de son habitat (milieux secs) mais aussi par la conservation de ses proies. L'élaboration de sites de pontes artificiels est propice au développement des populations, en particulier dans les zones qui en sont déficitaires.

## *Natrix maura* « Couleuvre vipérine »

### ► Statut(s) de protection

- Convention de Berne : annexe III
- Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : article 2

### ► Statut(s) de conservation

- Liste rouge européenne de l'UICN (2014) - LC
- Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015) – NT



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

### ► Description de l'espèce et habitat

La Couleuvre vipérine est une espèce de serpent de la famille des *Natricidae*. La coloration de fond est très variable. Le motif dorsal peut former des tâches sombres, des rayures ou même un zigzag. Son ventre est blanc-jaunâtre ponctué de taches sombres. L'espèce est inoffensive pour l'homme.

*N. maura* est inféodée aux milieux aquatiques sur lesquels elle chasse. La couleuvre vipérine est une excellente nageuse et peut passer de longues minutes en apnée. Elle se nourrit principalement d'amphibiens mais aussi de petits poissons.

### ► Cycle de vie

Les Couleuvres vipérine sortent d'hibernation et s'accouplent peu après leur réveil de mars à mai. Durant la gestation, la femelle se nourrit moins. En mai-juin, elle pond une vingtaine d'œufs qui éclosent entre août et septembre au plus tard.

### ► Menaces

Même si l'espèce est largement répartie en France, un déclin peut être observé à un niveau plus local. L'artificialisation des berges des cours d'eau et l'assèchement des zones humides dégradent ses habitats. Par ailleurs, la pollution des eaux, par les insecticides notamment, a un impact fort sur les populations. L'introduction de prédateurs exogènes, et en particulier les espèces de poissons introduites, ont un effet néfaste sur les populations de *N. maura*. Il est à noter que le déclin de l'espèce est souvent corrélé avec celui des populations d'amphibiens ayant des sensibilités similaires. Elle est également tuée intentionnellement par les Hommes qui la confondent avec la Vipère aspic (*Vipera aspis*) du fait de sa grande ressemblance avec cette dernière.

### ► Mesures de gestion

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde de son habitat, à savoir les berges de cours d'eau, le réseau hydrographique périphérique et les zones humides alentours. L'élaboration de sites de pontes artificiels est propice au développement des populations, en particulier dans les zones qui en sont déficitaires.

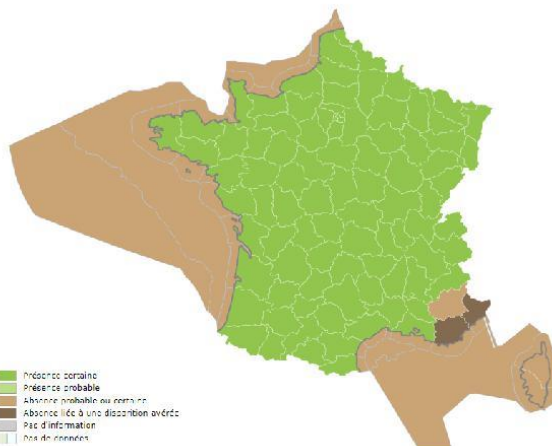
*Lissotriton helveticus* « **Triton palmé** »

▶ **Statut(s) de protection**

- Convention de Berne : annexe III
- Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : article 3

▶ **Statut(s) de conservation**

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2009) - LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2009) - LC
- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) – LC
- Liste rouge de la région Haute Normandie (2014) – LC



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

▶ **Description de l'espèce et habitat**

Le Triton palmé ressemble à un petit lézard à la peau lisse avec la queue aplatie latéralement. Il a un masque sous forme de bande noire lui masquant partiellement l'œil. En phase aquatique, le mâle a comme principale caractéristique d'avoir les pattes arrière palmées et une crête caudale se terminant en filament à l'extrémité de la queue.

Il se trouve dans les points d'eau calmes ombragés à proximité de zones boisées. La végétation aquatique est un habitat qu'il apprécie tout particulièrement car nécessaire à sa reproduction. En phase terrestre, il se retrouve souvent sous les pierres dans les bois humides.

▶ **Cycle de vie**

La migration vers les points d'eau a lieu de mars à avril lors du redoux. Le triton a un odorat particulièrement développé lui permettant de retrouver sa mare natale. La ponte des œufs se fait de manière unitaire dans le repli d'une feuille d'hydrophyte. Une larve strictement aquatique est issue de ces œufs, qui à terme deviendra un juvénile viable en milieu terrestre en majorité avant la fin de l'été.

▶ **Menaces**

Comme tous les amphibiens, le triton palmé est attaché à son habitat et sa destruction entraîne un déclin de la population. Ses principaux prédateurs sont les oiseaux et les poissons, l'installation de ces derniers étant souvent synonyme, hors habitats aquatiques idéaux, de la fin d'un site de reproduction. *L. helveticus* est une espèce relativement sensible à la pollution des milieux aquatiques.

▶ **Mesures de gestion**

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde de son habitat, à savoir les mares, le réseau hydrographique périphérique et les boisements alentours. L'élaboration de nouveaux habitats peut prendre du temps avant d'être colonisé par le triton palmé, due à la redondance des sites de reproduction ainsi qu'à la faible capacité de colonisation de l'espèce (quelques centaines de mètres par an au maximum).

## *Triturus marmoratus* « Triton marbré »

### ▶ Statut(s) de protection

- Convention de Berne : annexe III
- Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore) : Annexe IV
- Liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : article 2

### ▶ Statut(s) de conservation

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2014) - LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2014) - LC
- Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2015) - NT



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

### ▶ Description de l'espèce et habitat

Le Triton marbré ressemble à un petit lézard à ceci près qu'il a une peau et non des écailles. Il est facilement reconnaissable avec sa couleur vert olive marbrée de brun-noir. Il possède une ligne dorsale de couleur orange, plus vive chez les femelles que chez les mâles. Les mâles reproducteurs possèdent une crête dorsale.

La végétation aquatique est un habitat qu'il apprécie tout particulièrement car nécessaire à sa reproduction. On le trouve dans les points d'eau ensoleillés riches en végétation. En phase terrestre il se retrouve souvent en prairie et bordure de forêt sous les pierres et les souches.

### ▶ Cycle de vie

La migration vers les points d'eau a lieu d'avril à mai lors du redoux. Le triton a un odorat particulièrement développé lui permettant de retrouver sa mare natale. La ponte des œufs (une centaine) se fait de manière unitaire sur la végétation aquatique. Une larve strictement aquatique est issue de ces œufs, qui à terme deviendra un juvénile viable en milieu terrestre en majorité avant la fin de l'été.

### ▶ Menaces

Comme tous les amphibiens, le triton marbré est attaché à son habitat et sa destruction entraîne un déclin de la population. Ses principaux prédateurs sont les oiseaux et les poissons, l'installation de ces derniers étant souvent synonyme, hors habitats aquatiques idéaux, de la fin d'un site de reproduction. *T. marmoratus* est une espèce relativement sensible à la pollution des milieux aquatiques.

### ▶ Mesures de gestion

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde de son habitat, à savoir les mares, le réseau hydrographique périphérique et les boisements alentours. L'élaboration de nouveaux habitats peut prendre du temps avant d'être colonisé par le triton palmé, due à la redondance des sites de reproduction ainsi qu'à la faible capacité de colonisation de l'espèce (quelques centaines de mètres par an au maximum).

## *Nyctalus leisleri* « **Noctule de Leisler** »

### ▶ Statut(s) de protection

- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II et accords EUROBATS Annexe I
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2

### ▶ Statut(s) de conservation

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2008) – LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2007) – LC
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) – NT
- **Liste rouge de la région Pays de la Loire – DD**



L. Arthur



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

### ▶ Description de l'espèce et habitat

La Noctule de Leisler est une chauve-souris de taille moyenne mesurant 6 cm pour une envergure de 30 cm. C'est la plus petite des Noctules en France. Ses oreilles sont courtes, larges et arrondies au sommet. Sa face est de couleur sombre. Son pelage est brun gris, plus terne que ces consœurs. C'est une espèce calme et discrète. La Noctule de Leisler exploite une grande diversité de milieux allant des lampadaires en passant par les parcs et vergers. Ces lieux de chasse favoris restent tout de même les forêts de feuillus et au-dessus des eaux calmes. Contrairement à la Noctule commune, elle n'hésitera pas à chasser en dessous et au-dessus de la canopée. De récentes observations attestent que cette chauve-souris peut monter à plus de 100 m d'altitude. Très habile, elle effectue des décrochés et des piqués très impressionnants pour attraper sa nourriture. Son menu varie en fonction de la saison et des milieux naturels exploités. Cette chauve-souris chasse à environ 10 km de son gîte.

### ▶ Cycle de vie

La Noctule de Leisler passe l'hiver le plus souvent en cavités arboricoles. Néanmoins, il n'est pas impossible de trouver un individu solitaire dans le milieu bâti. Cette chauve-souris utilise les cavités d'arbres et le milieu bâti (ponts, combles, églises,...) pour se reproduire. Les colonies sont souvent moins importantes en termes d'effectifs dans les arbres creux.

### ▶ Menaces

Comme la plupart des espèces de chauve-souris, la destruction des habitats forestiers gérés de façon traditionnelle, les traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères, la circulation routière, le développement des éclairages publics (perturbation des populations de microlépidoptères nocturnes) et l'obturation des voies d'accès d'anciennes mines sont des facteurs avérés participant au déclin des populations de chiroptères.

### ▶ Mesures de gestion

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde et la protection de son habitat. Une attention particulière doit être portée sur le maintien ou la création de gîtes d'hibernation et de reproduction. La conservation de la mosaïque d'habitats (milieux ouverts, lisières boisées, bocage, clairières, taillis-sous-futaie, végétation buissonnante, arbres sénescents...) participera également au bon développement des populations.

## *Pipistrellus pipistrellus* « *Pipistrelle commune* »

### ▶ Statut(s) de protection

- Convention de Berne : annexe III
- Convention de Bonn : Annexe II et accords EUROBATS – Annexe I
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2

### ▶ Statut(s) de conservation

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2008) – LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2007) – LC
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) – NT
- **Liste rouge de la région Pays de la Loire – LC**



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

### ▶ Description de l'espèce et habitat

La Pipistrelle commune est une petite chauve-souris de 4 cm pour 20 cm d'envergure. Son poids correspond à celui d'une pièce de 50 centimes, soit environ 5g. Son pelage brun sombre peut virer au roux avec un ventre grisonnant. Son minuscule museau et ses petites oreilles triangulaires sont de couleur noire.

La Pipistrelle commune est sûrement une des espèces la plus proche de l'homme. Elle chasse dans de nombreux milieux : parcs, jardins, lotissements, bois, milieux agricoles, éclairages public... Les plus grosses concentrations d'individus ont tout de même été observées au-dessus des plans d'eau ou dans les milieux humides. Cette chauve-souris généraliste, attrape tous les insectes qui lui passent sous le nez. Toutefois, le plus gros de son régime se compose de mouches, moustiques et moucheron.

### ▶ Cycle de vie

Cette chauve-souris est très résistante au froid. Elle peut se retrouver un peu partout en hiver (murs en pierre, tunnels, combles non chauffés...). Les colonies de reproduction s'installent le plus souvent dans les maisons ou bâtiments attenants (garages, granges, abris de jardin...).

### ▶ Menaces

De nombreux facteurs avérés participent au déclin des populations de chiroptères. Il peut être cité : la perturbation ou la suppression des territoires de chasse et des axes de déplacement, l'abandon de la gestion traditionnelle des habitats forestiers, la dégradation de la ressource trophique (microlépidoptères) par les traitements phytosanitaires et les éclairages publics inadaptés, la circulation routière, l'obturation des gîtes de reproduction et d'hivernation...

### ▶ Mesures de gestion

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde et la protection de son habitat. Une attention particulière doit être portée sur le maintien ou la création de gîtes d'hivernation et de reproduction. La conservation de la mosaïque d'habitats (milieux ouverts, lisières boisées, bocage, clairières, taillis-sous-futaie, végétation buissonnante, arbres sénescents...) participera également au bon développement des populations

## Pipistrellus kuhlii « Pipistrelle de Kuhl »

### ► Statut(s) de protection

- Convention de Berne : annexe III
- Convention de Bonn : Annexe II et accords EUROBATS – Annexe I
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2

### ► Statut(s) de conservation

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2008) – LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2007) – LC
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) – LC



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

### ► Description de l'espèce et habitat

La Pipistrelle de Kuhl est une petite chauve-souris mesurant 5 cm pour 23 cm d'envergure. Son pelage brun est très variable suivant les individus, allant du brun sombre au caramel. Son museau est plus arrondi que ses cousines. Sa face et ses oreilles sont de couleur sombre. Cette espèce est bien plus robuste que ses consœurs et présente un liseré blanc caractéristique sur ces ailes.

Cette pipistrelle utilise les mêmes milieux que la Pipistrelle commune. Elle se nourrit dans les parcs et jardins, les boisements, les milieux semi-ouverts mais surtout dans les villes et villages à hauteur des éclairages publics. Son régime alimentaire varie en fonction des milieux choisis et de la saison. Comme la Pipistrelle commune, son met préféré reste les moustiques suivi des papillons, chironomes, coléoptères...

### ► Cycle de vie

Cette chauve-souris hiberne principalement dans les anfractuosités des bâtiments dont notamment les églises. Les femelles de Pipistrelle de Kuhl se regroupent dans les recoins du milieu bâti (garages, granges, bardage, greniers...), afin de mettre au monde leurs petits.

### ► Menaces

De nombreux facteurs avérés participent au déclin des populations de chiroptères. Il peut être cité : la perturbation ou la suppression des territoires de chasse et des axes de déplacement, l'abandon de la gestion traditionnelle des habitats forestiers, la dégradation de la ressource trophique (microlépidoptères) par les traitements phytosanitaires et les éclairages publics inadaptés, la circulation routière, l'obturation des gîtes de reproduction et d'hivernation...

### ► Mesures de gestion

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde et la protection de son habitat. Une attention particulière doit être portée sur le maintien ou la création de gîtes d'hivernation et de reproduction. La conservation de la mosaïque d'habitats (milieux ouverts, lisières boisées, bocage, clairières, taillis-sous-futaie, végétation buissonnante, arbres sénescents...) participera également au bon développement des populations



## Nyctalus noctula « Noctule commune »

### Statut(s) de protection

- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : Annexe II et accords EUROBATS Annexe I
- Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV
- Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection : Article 2

### Statut(s) de conservation

- Liste rouge mondiale de l'UICN (2008) – LC
- Liste rouge européenne de l'UICN (2007) – LC
- Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009) – NT



© L. Arthur



Carte de répartition de l'espèce en France métropolitaine (source MNHN)

### Description de l'espèce et habitat

La Noctule commune est l'une des plus grandes chauves-souris d'Europe. Son envergure atteint les 45 cm pour un corps de 8 cm. Son pelage est uni, roux avec des effets dorés. Ces oreilles sont larges à la base et arrondies au sommet. Son museau est plutôt pointu de couleur brun foncé. Les Noctules dégagent une forte odeur musquée caractéristique. Comme toutes les Noctules, c'est une espèce de haut vol chassant en haute altitude (entre 15 et 40 m de hauteur). Cela lui permet d'exploiter une grande diversité de milieux, même si elle apprécie davantage les étendues d'eau, les forêts et les lumières des villes. Son territoire s'étend sur un rayon de 10 km. Il n'est pas rare de voir cette chauve-souris se nourrir en groupe. Très opportuniste, son régime alimentaire est très diversifié en fonction de la saison et du milieu choisi.

### Cycle de vie

La Noctule commune hiberne dans les cavités arboricoles (en ville ou en forêt), mais aussi dans les disjointements du milieu bâti (pont, château et immeubles). Comme pour l'hibernation, les colonies de reproduction sont observées dans les arbres creux ou dans les combles de bâtiments.

### Menaces

De nombreux facteurs avérés participent au déclin des populations de chiroptères. Il peut être cité : la perturbation ou la suppression des territoires de chasse et des axes de déplacement, l'abandon de la gestion traditionnelle des habitats forestiers, la dégradation de la ressource trophique (microlépidoptères) par les traitements phytosanitaires et les éclairages publics inadaptés, la circulation routière, l'obturation des gîtes de reproduction et d'hivernation...

### Mesures de gestion

La gestion conservatrice de cette espèce passe principalement par la sauvegarde et la protection de son habitat. Une attention particulière doit être portée sur le maintien ou la création de gîtes d'hibernation et de reproduction. La conservation de la mosaïque d'habitats (milieux ouverts, lisières boisées, bocage, clairières, taillis-sous-futaie, végétation buissonnante, arbres sénescents...) participera également au bon développement des populations.